

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ETANCO GLR PURFOAM 1K 360°.
 Code produit : 492950.
 Vaporisateur : Aérosol.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle.
 Utilisations contre indiquées : Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: LR ETANCO SAS
 Rue: Parc Les Erables - Bâtiment 1 - 66 route de Sartrouville - BP49
 Code postal/Ville: 78231 Le Pecq
 Pays: France
 Téléphone: +33 (0)1 34 80 52 00
 Fax: +33 (0)1 30 71 01 89
 Site web: <http://www.etanco.eu>
 Email: commercial.france@etanco.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

	Classification	Mentions de danger (H)	
	Aérosol, catégorie 1	H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires
	Cancérogénicité, Catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.



Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Identificateurs du produit

Danger
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate, isomers and homologues;
Glycerol, propoxylated;
TCPPTris(2-chloro-1-methylethyl) phosphatemulticonstituent substance.

Mentions de danger

H222+H229 - Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH204 - Contient des isocyanates. Peut déclencher une réaction allergique.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Mises en garde - Généralités
Mises en garde - Prévention

-
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Mises en garde - Stockage

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Mises en garde - Élimination

P501 - Jeter le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Phrases supplémentaires : Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate, isomers and homologues N°CAS:9016-87-9 N°EC: N°IDX:	40.0% ≤C< 60.0%	H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H332 : Nocif par inhalation. H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	-	-
Glycerol, propoxylated N°CAS:25791-96-2 N°EC:500-044-5 N°IDX: (N° REACH) 01-2119484612-36	20.0% ≤C< 40.0%	H302 : Nocif en cas d'ingestion	-	-
TCP_P_Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate_multiconstituent substance N°CAS: N°EC:911-815-4 N°IDX: (N° REACH) 01-2119486772-26	10.0% ≤C< 20.0%	H302 : Nocif en cas d'ingestion	-	-
Isobutane N°CAS:75-28-5 N°EC:200-857-2 N°IDX:601-004-00-0 (Note C)(Note U) (N° REACH) 01-2119485395-27	5.0% ≤C< 10.0%	H220 : Gaz extrêmement inflammable. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	[1]
oxyde de diméthyle, éther méthylique N°CAS:115-10-6 N°EC:204-065-8 N°IDX:603-019-00-8 (Note U) (N° REACH) 01-2119472128-37	2.5% ≤C< 5.0%	H220 : Gaz extrêmement inflammable. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	-
Propane N°CAS:74-98-6 N°EC:200-827-9 N°IDX:601-003-00-5 (Note U) (N° REACH) 01-2119486944-21	2.5% ≤C< 5.0%	H220 : Gaz extrêmement inflammable. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	[1]

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Note U (tableau 3):

Texte complet des phrases H: voir section 16

3.2. Mélanges

Pas de données disponibles.

3.3. Remarque

Pas de données disponibles

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas d'inhalation	:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, pratiquer la respiration artificielle si nécessaire et appeler d'urgence un médecin.
Après contact avec la peau	:	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter éventuellement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas d'ingestion	:	Ne pas faire vomir. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Garder au repos. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	De la poudre ABC. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne pas utiliser d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

5.4. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes:

Équipement de protection : Fournir aux équipes de secours une protection adéquate. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr. Ne pas absorber avec de la sciure ou avec un autre absorbant combustible.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Maintenir les emballages bien fermés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

Lieu de stockage : Eviter le contact avec les aliments et les boissons.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

isobutane (75-28-5)		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	800 ppm
oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1920 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	1000 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1920 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
France	VLE(mg/m ³)	1920 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1000 ppm
propane (74-98-6)		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle



- Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée: Ecran facial.
Protection oculaire appropriée: Type: Masque facial ; Utilisation: Goutelettes ; Norme: EN 166, EN 167, EN 168
- Protection de la peau : Protection des mains: Gants jetables
Protection des mains: EN 374-1, EN 374- 3, EN 420. Protection du corps: Porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Le sol sera mis à la terre

Protection du corps: EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 13034, EN ISO 13982- 1, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 464
Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire: Appareil: Masque à gaz ; Type de filtre: Filtres à gaz, Filtre anti-particule ; Norme: EN 149, EN 405

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Aérosol
Couleur :	Pas de données disponibles
Odeur :	Pas de données disponibles
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	342 °C Propulseur pour aérosols
Point d'éclair :	>60°C
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	0 Pa
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	240 °C Propulseur pour aérosols
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Pression de vapeur à 50 °C : 0 kPa.
Teneur en COV : 19,94 %.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Composés organiques.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-

Conclusion : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
ATE CLP	=	500	mg/kg de poids corporel

Conclusion : Pas de données disponibles

Substances

dimethyl ether (CAS: 115-10-6)

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

Reaction mass of tris(2-chloropropyl) phosphate and tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate and Phosphoric acid, bis(2-chloro-1-methylethyl) 2-chloropropyl ester and Phosphoric acid, 2-chloro-1-methylethyl bis(2-chloropropyl) ester (CAS:)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	632	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

Glycerol, propoxylated (>1 <6.5 mol PO) (CAS: 25791-96-2)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : méthode OCDE 401

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (CAS: 9016-87-9)

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	10000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

11.2. Toxicité cutanée aiguë**Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

Substances**dimethyl ether (CAS: 115-10-6)**

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

Glycerol, propoxylated (>1 <6.5 mol PO) (CAS: 25791-96-2)

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : méthode OCDE 402
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (CAS: 9016-87-9)

Espece : lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	9400	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

11.3. Toxicité aiguë par inhalation**Données sur le mélange**

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-

Conclusion : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

Substances

propane (CAS: 74-98-6)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	=	658	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

dimethyl ether (CAS: 115-10-6)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	=	308,5	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

isobutane (CAS: 75-28-5)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	=	570000	ppm IUCLID

Conclusion : Pas de données disponibles

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (CAS: 9016-87-9)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	----------------	-----------	--------	-------

CL50:	-	=	11	mg/l/4h
-------	---	---	----	---------

Conclusion : Pas de données disponibles

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles
 Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Provoque une irritation cutanée.

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles
 Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Type de méthode : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances

Pas de données disponibles

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT SE

Données sur le mélange

Titre : Pas de données disponibles
Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : Pas de données disponibles
Specific effects : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Conclusion : Peut irriter les voies respiratoires.
Executive summary : Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.9. STOT RE

Données sur le mélange

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : Pas de données disponibles
Target organ of toxicity : Pas de données disponibles
Exposure duration : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Frequency of treatment : Pas de données disponibles
Frequency of treatment/unit : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Conclusion
	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Substances

Pas de données disponibles

11.10. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles
Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-

Conclusion : Susceptible de provoquer le cancer.

Substances

Pas de données disponibles

11.11. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Génotoxicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.13. Génotoxicité in vitro

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.14. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Vaporisateur: Aérosol.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles

Toxicité aquatique court terme

Substances

dimethyl ether (CAS: 115-10-6)

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia Magna
Durée du test : 48
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC	≥ 4000	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Glycerol, propoxylated (>1 <6.5 mol PO) (CAS: 25791-96-2)

Animaux/Categorie : poisson 1
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 1000	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Daphnie 1
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	> 100	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Algues
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
ErC50	> 100	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (CAS: 9016-87-9)

Animaux/Categorie : poisson 1
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 96
 Unité : h
 Directives : méthode OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	≥ 1000	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Daphnie 1
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 24
 Unité : h
 Directives : méthode OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	≥ 1000	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : autres organismes aquatiques 2
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	≥ 100	mg/l bactérielle

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Algues
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 72
 Unité : h
 Directives : méthode OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
ErC50	1640	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme

Substances

dimethyl ether (CAS: 115-10-6)

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Poecilia reticulata
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 96
 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC	≥ 4000	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Glycerol, propoxylated (>1 <6.5 mol PO) (CAS: 25791-96-2)

Animaux/Categorie : Pas de données disponibles
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
LOEC	> 10	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : méthode OCDE 211
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC	> 10	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (CAS: 9016-87-9)

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnia magna (puce d'eau géante)
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 112
 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC	≥ 10000	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Pas de données disponibles

Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 112
 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC	> 10000	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnia magna (Big water flea)
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 21
 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC	> 10	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Algues
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 112
 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC	> 10000	mg/l

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistence et dégradabilité

Pas de données disponibles

Biodégradation

Substances

Glycerol, propoxylated (>1 <6.5 mol PO) (CAS: 25791-96-2)

Inoculum : Pas de données disponibles
 Directives : méthode OCDE 301B
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
Biodégradation	38 - 40	%

Remarques : Non facilement biodégradable.

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (CAS: 9016-87-9)

Inoculum : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : 28
 Unité : jours

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
Biodégradation	0	%

Remarques : N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

Facteur de bioconcentration (BCF)

Substances

propane (CAS: 74-98-6)

Espece : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Log kow : Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)

13

Remarques : Log Pow: 2,86 ; Potentiel de bioaccumulation: Faible potentiel de bioaccumulation.

isobutane (CAS: 75-28-5)

Espece : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Log kow : Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)

27

Remarques : Log Pow: 2,76 ; Potentiel de bioaccumulation: Faible potentiel de bioaccumulation.

Glycerol, propoxylated (>1 <6.5 mol PO) (CAS: 25791-96-2)

Espece : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Log kow : Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)

-

Remarques : Log Pow : -0,73 à 25°C

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (CAS: 9016-87-9)

Espece : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Log kow : Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)

200

Remarques : fortement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

Mobilité

Substances

propane (CAS: 74-98-6)

Distribution : Pas de données disponibles
Transport type : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Superficial tension : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur
Ecologie - sol	moyenne.
Log KOC	460

Remarques : Pas de données disponibles

dimethyl ether (CAS: 115-10-6)

Distribution : Pas de données disponibles
 Transport type : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Superficial tension : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur
Tension de surface	0,001136 N/m

Remarques : Pas de données disponibles

isobutane (CAS: 75-28-5)

Distribution : Pas de données disponibles
 Transport type : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Superficial tension : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur
Log KOC	35
Ecologie - sol	Très mobile.

Remarques : Pas de données disponibles

Glycerol, propoxylated (>1 <6.5 mol PO) (CAS: 25791-96-2)

Distribution : Pas de données disponibles
 Transport type : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Superficial tension : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur
Tension de surface	53 mN/m à 20°C

Remarques : Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Code HP :

HP3 - "Inflammable":

— déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est > 55 °C et ≤ 75 °C;

— déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air.

— déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement.

— déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa;

— déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses;

— autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables.

HP4 - "Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.

HP5 - "Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration": déchet pouvant entraîner une toxicité spécifique pour un organe cible par une exposition unique ou répétée, ou des effets toxiques aigus consécutifs à l'aspiration.

HP6 - "Toxicité aiguë": déchet qui peut entraîner des effets toxiques aigus après administration par voie orale ou cutanée, ou suite à une exposition par inhalation.

HP13 - "Sensibilisant": déchet qui contient une ou plusieurs substances connues pour être à l'origine d'effets sensibilisants pour la peau ou les organes respiratoires.

HP7 - "Cancérogène": déchet qui induit des cancers ou en augmente l'incidence.

13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	1950	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	2.1	-	-	-
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre. Code de classification (ADR) : 5F. Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625. Quantités limitées (ADR) : 1l. Quantités exceptées (ADR) : E0. Instructions d'emballage (ADR) : P207. Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2. Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9. Catégorie de transport (ADR) : 2. Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14. Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV12. Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2. Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate, isomers and homologues - TCPP_Trис(2- chloro-1-methylethyl) phosphate_multiconstituent substance ;

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10: 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate, isomers and homologues - Glycerol, propoxylated - TCPP_Trис(2- chloro-1- methylethyl) phosphate_multiconstituent substance ;

40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.: isobutane - oxyde de diméthyle, éther méthylique - propane;

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.
Teneur en COV : 19,94 %.

Réglementations nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles
Pas de données disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 21/09/2019
Date de version : 21/09/2019
Date d'impression : 21/09/2019

16.1. Indication des changements

Pas de données disponibles

16.2. Légende des abréviations et acronymes

Pas de données disponibles

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données disponibles

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Pas de données disponibles

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Flam. Gas 1	Gaz extrêmement inflammable.
H222+H229	Aerosol 1	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H334	Resp. Sens. 1	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Carc. 2	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	STOT RE 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

EUH204

Contient des isocyanates. Peut déclencher une réaction allergique.

16.6. Conseils de formation

Pas de données disponibles

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.